

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le cinq février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions Route de Mâcon - 71120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 30 janvier 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_013 - ADMINISTRATION GENERALE CRÉATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Une réflexion est conduite depuis 2024 sur l'opportunité et l'organisation que pourrait revêtir un réseau contre les Violences Intra-Familiales (VIF) à l'échelle du Grand Charolais.

Cinq réunions du groupe de travail dédié ont eu lieu réunissant au total 18 élus représentant 14 communes du Grand Charolais. Les responsables du service social départemental et la déléguée du Préfet aux droits des femmes ont également été auditionnés.

Actuellement, sur le territoire du Grand Charolais, seule la commune de Digoin porte un réseau VIF et l'a ouvert aux 6 communes périphériques.

Plus largement, à l'échelle de la Saône-et-Loire, 14 réseaux VIF maillent le département.

Le nombre de situations sur notre territoire est en constante évolution :

- 2022 (17/10 au 31/12) : 20
- 2023 : 70
- 2024 : 93

Au regard de ces données, il semble nécessaire de mettre en place un réseau VIF sur notre territoire afin de coordonner la prise en charge et le suivi des victimes de violences intrafamiliales.

Or, la création du Conseil Intercommunal de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est un préalable à la mise en place d'un réseau VIF sur notre territoire.

La Communauté de Communes du Grand Charolais exerce la compétence « Politique de la ville » sur l'ensemble de son territoire et la prévention de la délinquance est une composante de la compétence précitée, ce qui permet de constituer un CISPD. Il s'agit d'un organe de consultation qui vise à définir les priorités et les moyens de l'intercommunalité en matière de lutte contre l'insécurité et la délinquance. Il favorise également l'échange d'informations entre les responsables des institutions et les organismes privés ou publics.

Ce CISPD aura pour seul objectif la lutte contre les violences intrafamiliales.

La composition de ce conseil fera l'objet d'un arrêté du Président.

Lors de la première réunion du CISPD, un règlement intérieur devra être approuvé.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-5-1 et L.5214-16,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 71-2016-12-16-014 du 16 décembre 2016, modifié, portant création de la communauté de communes Le Grand Charolais le 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Charolais 9 juillet 2018 se prononçant sur une modification statutaire afin d'harmoniser, suite à la fusion, les compétences supplémentaires et les habilitations statutaires à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes en matière de politique de la ville : de développement local et d'insertion économique ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 08 janvier 2026,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 22 janvier 2026,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver le principe de la création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,**
- De préciser que le périmètre de ce conseil correspondra à l'animation et la coordination des réseaux VIF,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Edith TERRIER, André ACCARY à Michel TRAVELY, Catherine CLERGUÉ à Gérald GORDAT, Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Guillaume CHAUVEAU à David BÊME, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Magali DUCROISET, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Stéphanie BOULOT, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Jean-Marc NESME, Bernard PLET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 5 février 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais